

# Table des matières

## 1. COMMISSION

- 1.1. composition
- 1.2. Règlement FFE ENDURANCE

## 2. CIRCUIT REGIONAL

- 2.1. Objecitfs
- 2.2. règlement
- 2.3. le comptage des points
  - 2.3.1. points pour le nombre de km parcourus (par tranche de 10 km)
  - 2.3.2. points bonus par classement selon le nombre de cavaliers classés
  - 2.3.3. points bonus au nombre de week-end participé
- 2.4. epreuves concernées et conditions de participation
- 2.5. tarif des engagements club et ama/préparatoire

## 3. FINALE du circuit REGIONAL

- 3.1. Epreuves et conditions de participation
- 3.2. Les points retenus au classement de la finale
- 3.3. Cahier des charges
- 3.4. Récompense de la finale

## 4. PREVISIONNEL 2020/2021

- 3.1. Budget alloué à la commission
- 3.2. Ventilation des aides au concours 2020

## 5. MATERIEL

- 5.1. achat de nouveau matériel
- 5.2. matériel à disposition, conditions

## 6. FORMATION

## 7. DIVERS

## Annexe 1 : Charte des Commissions

*L'endurance équestre pratiquée individuellement ou en équipe est caractérisée par des épreuves d'extérieur courues à vitesse imposée ou libre sur un itinéraire balisé avec des examens vétérinaires validant la capacité du poney / cheval à parcourir de longues distances.*

## **1. LA COMMISSION**

### *1.1. Composition*

NOM – PRENOM - FONCTION	TELEPHONE	ADRESSE MAIL
PULICANI Andrea élu, référent au comité directeur	06 81 27 45 33	dea.pulicani@laposte.net
GIORGI Maria Anna présidente de la commission	06 26 44 73 36	giorgimaria@hotmail.fr
GUIGLIELMACCI Daniel membre – officiel de compétition	06 80 99 65 28	guglielmacci_daniel@yahoo.fr
CHALLULAU Cécile membre - vétérinaire	06 75 50 89 00	vetocorse@gmail.com
ARAGNI Anna Lesia membre - cavalier	06 78 86 07 98	anna.lesia.aragni@gmail.com
ROUGET Joëlle membre - organisateur	06 14 65 58 56	joellerouget@hotmail.fr
VERGÉ Roland membre – cavalier - organisateur	06 87 80 54 48	olmarelli@me.com

### *1.2. Règlement FFE ENDURANCE*

les organisateurs et les cavaliers s'engagent à respecter le règlement général des compétitions et le règlement spécifique ENDURANCE à télécharger :

<https://www.ffe.com/Disciplines/General/Endurance/Reglement>

## 2. CIRCUIT REGIONAL

### 2.1. Objectifs

- Permettre un championnat du circuit régional proposant une régularité du cavalier.
- Offrir un circuit de qualité.
- Permettre un accès à un niveau national et international sur place. Une CEI\*\* organisée par le CRE en septembre 2021.

### 2.2. Règlement

- le circuit est basé aussi sur la participation du cavalier et non uniquement sur le sport,
- Le circuit est à classement unique et inclut chaque participant quelque soit l'épreuve (club, amateur ou préparatoire),
- Le classement s'effectuera par addition de points issus de différentes origines et cumulés sur chaque course.
- Le comptage des points s'effectuera qu'une fois la qualification validée par la FFE et sera mis à jour après chaque course.
- Un éliminé terrain bénéficiera des points week-end.
- Un éliminé FFE n'aura aucun point.
- Les 3 cavaliers en tête du classement porteront un brassard aux couleurs du CRE.
- Lors de la première épreuve, les 3 plus jeunes cavaliers porteront le brassard.
- Un cavalier participant à 2 épreuves de 20 km aura les points pour le nombre de km et les points bonus par classement selon le nombre de cavaliers classés mais les points bonus week-end qu'une seule fois.
- En vue des points comptant pour la finale, une note formative sera donnée à chaque cavalier sur la présentation de son cheval et sa condition.

Chaque organisateur, pour faire partie du circuit, devra :

- respecter les obligations imposées par le règlement FFE endurance, notamment la présence d'une Poste d'Assistance Cavalier,
- effectuer sa DUC avant le 15 novembre, (année 2021 : 30 décembre 2020)
- poser sa date à 3 semaines d'intervalle des autres compétitions du circuit,
- faire approuver sa candidature à la commission,
- pour les nouveaux organisateurs : en fournissant un aperçu de l'événement sous forme de dossier comportant à minima le tracé du parcours ainsi que la logistique mise en place,
- prévoir une épreuve de son choix aux couleurs du CRE, cette épreuve sera remise par un membre du comité directeur (à défaut, un membre de la commission),
- prévoir la formation à la bonne présentation d'un cheval au contrôle vétérinaire,
- Afficher les sponsors officiels du circuit grand régional, citer les sponsors lors d'interviews médias (presse écrite ou audiovisuelle),
- prévoir la présence éventuelle d'un représentant de nos sponsors en l'invitant à effectuer la remise des prix,
- respecter les tarifs d'engagements,
- loger et restaurer les officiels de compétition.

### 2.3. Le comptage des points

#### 2.3.1. *Points pour le nombre de km (par tranche d 10 km)*

Nombre de km classés	Nombre de points comptabilisé
10 KM	1
20 KM	2
30 KM	3
40 KM	4
60 KM	6
80 KM et plus	8

#### 2.3.2. *Points bonus par classement selon le nombre de cavaliers classés*

classement	Nombre de points selon le nombre de cavalier au classement final			
	1 à 5	6 à 10	11 à 20	21 et plus
1er	2	4	6	7
2ème	2	3	5	6
3ème	2	3	4	5
4ème et 5ème	1	2	3	4
6 à 10ème	-	1	2	3
11 à 20ème	-	-	1	2
21 et plus	-	-	-	1

#### 2.3.3. *Points bonus au nombre de week-end participé*

Nombre de participation	Points bonus
1 week-end	0
2 week-end	1
3 week-end	2
4 week-end	3
5 week-end et plus	4

### 2.4. Épreuves concernées

Le circuit régional prend en compte les concours ayant lieu entre le 1er septembre et la date de son championnat.

COTI CHIAVARI	21/02/21
SAN GIULIANO	21/03/21
COTI CHIAVARI	11/04/21
PINIA	02/05/21
VESCOVATO	06/06/21
FINALE ZONZA	05/09/21

2.5. *tarifs des engagements club et ama/préparatoire*

Distances (club, amateur)	TARIFS	
	Internet	Terrain
10 km	20,00 €	35,00 €
20 km	30,00 €	45,00 €
30 km	35,00 €	50,00 €
40 km	45,00 €	60,00 €
60 km	50,00 €	65,00 €
80 km	75,00 €	90,00 €
100 km	90,00 €	110,00 €

### 3. FINALE DU CIRCUIT REGIONAL

La finale aura lieu tous les ans avant la fin de l'exercice du CRE (31 aout).

Les épreuves qualificatives concernées auront lieu entre le 1er septembre et la date de la finale.

L'organisation de la finale est soumise à un appel à candidature.

La finale du circuit régional 2021 se déroulera le 05 septembre 2021 et sera organisée par l'association CAVALL'ENDURANCE.

#### 3.1 Épreuves retenues et conditions de participation

- épreuve club 2
- Épreuve club 2 spécial
- Épreuve club élite
- Épreuve club élite GP
- Épreuve amateur 2
- Épreuve amateur 1
- Épreuve amateur 1 GP

Un cavalier sera hors championnat s'il s'engage dans une épreuve inférieure que celles concourues lors des épreuves du circuit régional. (ex : j'ai couru en 60 km à Coti Chiavari et en 80 km à Pinia, je peux participer à la finale dans les épreuves à partir de 80 km et pas en 60, 40 ou 20).

Si un cavalier modifie sa licence club pour une licence amateur, il pourra participer à la finale en conservant ses points.

Le classement de la finale du circuit régional est un classement scratch et de part son règlement sera différent du classement FFE.

Le cavalier est responsable du choix de son engagement pour la finale, il pourra contacter au besoin un membre de la commission pour se faire aider.

Aucun engagement terrain, aucun changement de cavalier, aucun changement de cheval ne sera possible pour concourir une épreuve de la finale.

#### 3.2 Les points retenus au classement de la finale

- les points FFE multipliés par 2,
- les points cumulés du circuit régional,
- les points de présentation du cheval, 3 étant la note maximale (1 point pour la propreté du cheval, 1 point pour l'attitude du cheval et 1 point pour la présentation du cavalier),
- en cas d'égalité, le cavalier dont le cheval a une meilleure récupération se verra attribuer un point supplémentaire.

### 3.3 Cahier des charges

L'organisateur devra :

- prévoir 2 à 3 boucles différentes présentant une technicité de terrain,
- présenter son circuit à la commission avant le mois de décembre,
- présenter son dossier complet à la commission avant le 30 janvier,
- ouvrir son concours minimum 3 semaines avant la date du concours,
- prévoir sur site : des W.C., un grooming avec 3 bacs à eau fournis par la commission, des points d'eau, un lieu de restauration sur place dans local couvert (en cas de mauvais temps),
- prévoir une remise des prix pour chacune des épreuves de la finale avec plaques et flots (aux couleurs du CRE), trophées et récompenses,
- disposer d'une sono,
- prévoir les frais de jury et d'organisation,
- prévoir un départ groupé pour l'épreuve amateur 1 GP, départ des autres épreuves ½ heure plus tard,
- mettre en place un suivi des pulsations avec cardiofréquencemètre.

Le CRE :

- validera le circuit du concours avant le 30 janvier,
- validera le dossier dans sa globalité avant le 1er mars,
- versera une aide à l'organisation plafonnée à 700 € sur présentation des factures acquittées du médecin, des vétérinaires, du maréchal ferrant (s'il est obligatoire) et de la pose de boxe.
- Versera une aide plafonnée à 1000 € sur présentation des factures acquittées pour l'achat des récompenses.
- Validera les choix du président de jury et du vétérinaire principal proposés par l'organisateur.

### 3.4 Récompense de la finale du circuit régional

Tout cavalier vainqueur de son épreuve se verra offrir par le CRE, son engagement pour participer à l'épreuve de son choix lors du grand week-end de la CEI\*\* de Coti-Chiavari les 24,25 et 26 septembre 2021 en plus des lots prévus par l'organisateur.

## 4. PREVISIONNEL 2020/2021

### 4.1. Budget alloué à la commission

Aide aux concours	4 900,00 €
Championnat	1 700,00 €
Matériel	1 500,00 €
Formation	1 000,00 €
<b>Total :</b>	<b>9 100,00 €</b>

### 4.2. Ventilation des aides au concours 2020/2021

Les concours ajoutés hors réunion du calendrier et non inscrits dans le circuit régional ne pourront prétendre à aucune aide de la part du CRE Corse.

Les concours non réalisés ou ayant 0 engagé ne bénéficieront d'aucune aide de la part du CRE Corse.

Les organisateurs devront justifier de leurs dépenses et bénéficieront d'une aide plafonnée à 700 €, concernant les frais liés aux obligations du concours. Le CRE prendra en compte les factures acquittées du médecin (qu'il soit obligatoire ou non), du(es) vétérinaire(s), du maréchal ferrant (s'il est obligatoire).

Organisateur	Date	Lieu	Montant de l'aide
CAVALL'ENDURANCE	13/09/20	VISEO	700,00 €
DOMAINE D ANGHIONE	04/10/20	FOLELLI	ANNULEE
L ALBADU	25/10/20	STE LUCIE DE MORIANI	ANNULEE
ELEVAGE DI KALLISTE	15/11/20	VESCOVATO	ANNULEE
A DEFINIR	31/01/21	A DEFINIR	700,00 €
ECURIES D OLMARELLU	21/02/21	COTI CHIAVARI	700,00 €
LES CAVALIERS DE SAN GIULIANO	21/03/21	SAN GIULIANO	700,00 €
ECURIES D OLMARELLU	11/04/21	COTI CHIAVARI	700,00 €
CORSIK'ENDURANCE	02/05/21	PINIA	700,00 €
ELEVAGE DI KALLISTE	06/06/21	VESCOVATO	700,00 €
CAVALL'ENDURANCE	05/09/21	VISEO ZONZA	1 700,00 €
CRE CORSE	25/09/21	COTI-CHIAVARI CEI	Budget 2022
AUX PONEYS D'EDEN	17/10/21	PLEINE ORIENTALE	Budget 2022
FRANCESCHI BENEDICTE	07/11/21	MORIANI	Budget 2022
A définir	28/11/21	A définir	Budget 2022



## 5. MATERIEL

### 5.1. achat de nouveau matériel

Abreuvoirs automatiques x 3	900,00 €
Horloge digitale sur pied x2	400,00 €
Movin'smart MS-GAIT x2	200,00 €
Total :	1 500,00 €

### 5.2. matériel à disposition, conditions

La commission dispose de :

- un ordinateur portable,
- une imprimante,
- un jeu de dossard,
- cartons vétérinaires vierges,
- 2 cardiofréquencemètres,

Tout le matériel est stocké chez le président de la commission et mis gracieusement à la disposition des organisateurs.

L'ordinateur, l'imprimante et les cardios sont emmenés et récupérés par le responsable pour le week-end,

Les dossards sont récupérés sur le concours A par l'organisateur du concours B qui les lavera.

Les cartons vétérinaires vierges récupérés sur le concours A par l'organisateur du concours B.

## **6. FORMATION**

Dans le cadre de la formation bi-annuelle obligatoire, un stage sera animé par Michel Faucon, officiel de compétition \*\*\*\*, lors de sa venue pour la pré-ride du 21 février 2021 à Coti-Chiavari. Le lieu, la date et l'heure exacte restent à définir.

Arrivée le 19 et retour le 22 février.

À prévoir : Billet d'avion, logement + voiture et repas et rémunération (1000€)

## **7. DIVERS**

Il appartient à chaque organisateur d'inscrire dans le programme de leur concours des épreuves "jeunes chevaux", la validation revient à la Société Hippique Française.

Chaque nouvel organisateur pourra se rapprocher d'un membre de la commission endurance qui lui fournira tous les renseignements nécessaires à l'organisation de son concours.

Les organisateurs pourront, s'ils le jugent opportun, avec l'accord du président de jury, effectuer une remise des prix groupée pour les épreuves AMA et CLUB de la même distance.